

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Adhesive

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Coltene/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: F - Facilement inflammable, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Facilement inflammable.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS09

**Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 2 de 7

P391 des yeux/du visage.
Recueillir le produit répandu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-492-7	Hexaméthylidisiloxane	<80 %
107-46-0	F - Facilement inflammable, N - Dangereux pour l'environnement R11-50	
	Flam. Liq. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H225 H400	
01-2119496108-31		
215-535-7	xylène	< 1 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Demander l'avis d'un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Jet d'eau en aspersion. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 3 de 7

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Réservé aux utilisateurs professionnels. Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 4 de 7

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: rouge
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair: - 6 °C DIN 51755

Densité: 0.8 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol. cétone.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
107-46-0	Hexaméthylidisiloxane				
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	106 mg/l	Rat	
1330-20-7	xylène				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1.5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Dangers éventuels: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 5 de 7

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
107-46-0	Hexaméthylidisiloxane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0.46 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD 203
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>0.37 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
107-46-0	Hexaméthylidisiloxane	>= 3.0

Information supplémentaire

Ne se déverse pas dans les eaux résiduaires s'il est utilisé conformément à l'application prévue.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** UN 1133**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Adhésifs**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): LQ6

N° danger: 33

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 274

E3

: 1

D/E

Réglementations particulières: 274 601 640C

E2

: 2

Réglementations particulières: 640C

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:** UN 1133

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 6 de 7

14.2. Nom d'expédition des Nations Adhesives**unies:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Marine polluant: •

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 274, 330, 944

Réglementations particulières: 944

Transport aérien (ICAO)**14.1. Numéro ONU:** UN 1133**14.2. Nom d'expédition des Nations** Adhesives**unies:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 305

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 307

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2

: Y305

60 L

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales****SECTION 16: Autres informations****Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- 38 Irritant pour la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive

Date de révision: 21.04.2015

Date d'impression: 20.11.2015

Page 7 de 7

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)